



## MaPrimeAdapt' : au moins une vingtaine de solutions finançables

Le dispositif en cours de construction MaPrimeAdapt' devrait porter sur une vingtaine de gestes, principalement dans la salle de bain et les sanitaires.

C'est une promesse chiffrée du candidat Emmanuel Macron. S'il est réélu président de la République le 24 avril prochain, le dispositif en cours de construction MaPrimeAdapt' permettra d'adapter 680 000 logements occupés par des seniors en dix ans, soit un doublement du rythme annuel actuel.

« Présenté en conseil des ministres du 30 mars dernier, le dispositif est suffisamment avancé dans les administrations pour en faire une promesse de campagne tenue », analyse Jean-Philippe Arnoux, directeur Silver économie et accessibilité de Saint-Gobain Bâtiment Distribution (SGBD) France, pilote du groupe de travail Adaptation du logement pour les seniors du Club de l'amélioration de l'habitat (CAH) et co-rédacteur de la proposition MaPrimeAdapt' avec le président de la filière Silver Economie, Luc Broussy.

Objectif : « favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et prévenir les risques de chute (12 000 chutes mortelles par an dont une grande majorité à domicile) », selon le gouvernement.

D'ici le lancement de la plateforme dédiée prévue à la rentrée 2023, à destination des entreprises et des plus de 70 ans, pour un déblocage des premières aides par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) prévu en janvier 2024, la déclinaison « seniors » de MaPrimeRénov' devrait subir « quelques ajustements », confie Jean-Philippe Arnoux.

### « Un sourcing plus lointain pour soulager les finances publiques »

**Premier chantier : déterminer les produits et solutions d'adaptation à financer.** « Au moins une vingtaine de gestes, principalement dans la salle de bain et les toilettes, seront éligibles », annonce-t-il.

A la liste du crédit d'impôt modifiée en 2018 (évier et lavabos à hauteur réglable, siphon déporté, sièges de douche muraux...) devraient s'ajouter des innovations technologiques et/ou numériques. En matière de sécurité par exemple, citons le visiophone permettant le contrôle d'accès ainsi que les serrures équipées de digicode ou connectées.

Deux certitudes : **ni les douches monobloc en plastique non-évolutives**, qui ont pu faire les choux gras d'entreprises indélicates ayant surfé sur les primes Action Logement arrêtées mi-2021, **ni les barres de maintien à ventouse jugées dangereuses**, car pouvant se détacher, **ne feront partie de la liste.**

« Pour les bacs de douche, le cahier des charges pourrait imposer un indice minimal de glissance. A l'importateur et aux metteurs sur le marché de contrôler la qualité », explique Jean-Philippe Arnoux. Quid de l'origine des produits ? « Nous préférons faire travailler des entreprises européennes, en n'excluant pas un sourcing plus lointain pour des produits plus accessibles en prix, sans transiger sur la qualité, ce qui permettrait de soulager les finances publiques », relève-t-il.

### « Si le travail est mal fait, il pourrait y avoir des morts »

**Deuxième chantier : l'encadrement des pratiques commerciales.** « L'on pourrait imaginer qu'une entreprise serait exclue en cas de non-respect d'une charte d'engagements sur les valeurs éthiques. Pourquoi ne pas interdire le démarchage téléphonique comme cela est déjà le cas pour la rénovation énergétique ? Il ne s'agit pas d'interdire le commerce, mais de protéger une population plus fragile que la moyenne. »

Une réflexion est en cours sur la traque aux chasseurs de primes. « Nous voulons éviter qu'une entreprise qui installe des pompes à chaleur se reconvertisse dans l'adaptation de logements, car si le travail est mal fait, il pourrait y avoir des morts », avertit-il.

**Enfin, dernier chantier : le budget.** « L'idée est de passer de 164 M€ distribués actuellement par les aides existantes (Anah, Caisse nationale d'assurance vieillesse et crédit d'impôt) à 420 M€ distribués en 2024 par l'Anah. Dans la mesure ou l'arbitrage du futur gouvernement validera cette enveloppe, cela se fera dans le cadre de la loi de finances 2023, sauf si la volonté politique décide d'avancer le lancement du dispositif », détaille Jean-Philippe Arnoux.

### « Le résultat de l'élection peut influencer les arbitrages financiers »

Et si Marine Le Pen est élue ? « Le résultat de l'élection peut influencer les arbitrages financiers » car la candidate du Rassemblement national ne mentionne pas d'objectif chiffré de logements à adapter par an, mais « le dispositif global écrit ne sera sans doute pas remis en cause », anticipe-t-il.

**Une concertation avec les organismes représentatifs des acteurs du bâtiment (installateurs, industriels, distributeurs et opérateurs) doit avoir lieu en juillet prochain ou à la rentrée**, après les élections présidentielle et législatives et la formation du gouvernement. La question du conditionnement de l'aide à un assistant à maître d'ouvrage comme un ergothérapeute indépendant ou employé par un opérateur agréé sera sur la table.

#### 7 000€ de travaux par logement

Sur le modèle de MaPrimeRénov', il est prévu que l'Anah administre les demandes d'aides MaPrimeAdapt'. « Cela supposera des recrutements, car ils sont déjà au four et au moulin sur la rénovation des logements », souligne Jean-Philippe Arnoux. De son côté, la Cnav conservera son rôle essentiel de prévention, et aussi de détection des besoins chez les usagers, via des ateliers de sensibilisation, mais n'apportera plus de financements complémentaires. Quant au crédit d'impôt, sa suppression est prévue à la fin 2023. Les aides des collectivités seront cumulables.

Actuellement, 2,7 millions de ménages de 70 ans et plus sont éligibles. Il s'agit des catégories modestes et très modestes de la grille de l'Anah. Le coût moyen des travaux est estimé à 7 000€. Hors aides départementales ou communales, le reste à charge moyen est estimé à 2 400€ pour une personne seule. Les foyers non-aidés pour les travaux pourront demander, à partir de 70 ans, une évaluation gratuite des travaux d'adaptation de leur logement. Ce rapport coûte environ 300€.